

LEXAVOUÉ est une société interprofessionnelle d'avocats et d'huissiers de justice spécialistes des procédures civiles et commerciales.

Présents au siège de 23 juridictions métropolitaines, les 55 avocats et 6 huissiers de justice de LEXAVOUÉ peuvent se prévaloir d'une connaissance approfondie de la jurisprudence et des juridictions locales, d'une maîtrise avérée des procédures. Ils interviennent dès l'introduction de l'instance jusqu'à l'exécution effective de la décision. Enfin, ils proposent à toutes les étapes du contentieux des stratégies sur-mesure.



Fort de son expérience et attaché à toujours approfondir son expertise, LEXAVOUÉ a créé en 2014 un prix de thèse annuel...



...dont l'objet est de récompenser un travail de doctorat original et innovant portant sur les procédures civiles ou commerciales (procédure civile, procédure civile d'exécution, procédures collectives, procédure arbitrale, procédures européenne et/ou internationale...).

Le prix est attribué après délibération d'un jury composé, à parité, d'associés de LEXAVOUÉ et de professeurs des universités reconnus en ces matières. Il consiste en une gratification d'un montant de 3.000 euros ayant pour objet de permettre la publication de la thèse.

Pour l'année 2017, le prix est ouvert à des thèses de doctorat soutenues au cours de l'année civile 2016.

Le jury est composé de Madame Soraya AMRANI-MEKKI, agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université Paris Ouest – Nanterre, de Madame Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, agrégée des Facultés de droit, Conseiller à la Cour de cassation, de Monsieur Cyril NOURISSAT, agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, Directeur du Comité scientifique et technique de LEXAVOUÉ et de Maître Guillaume BAUFUMÉ, Huissier de justice, de Maître Pierre-Yves IMPERATORE, Avocat et Maître Emmanuelle VAJOU, Avocat, tous associés LEXAVOUÉ.



Les candidats doivent transmettre un exemplaire numérique de leur travail, accompagné du rapport de soutenance ainsi que d'un CV retraçant leur parcours avant le 6 mars 2017 à l'adresse suivante : c.nourissat@lexavoue.com

Après délibération, le prix sera remis au lauréat lors d'une manifestation organisée à Paris en juin 2017.

LEXAVOUÉ intervient à vos côtés en première instance et en appel, de l'assignation à l'exécution dans le ressort de 23 régions judiciaires. Retrouvez nos bureaux, nos offres et notre charte sur www.lexavoue.com